

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023



Date de convocation : 19/06/2023
Date d'affichage : 19/06/2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 10
Présents : 09
Votants : 10

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 27 mars à 19 Heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de M. James BLOUIN, Maire.

Etaient présents: JC.GEFFROY, S.CAILLAUD (*Arrivée à 19h25*), adjoints,
M.DELACOUR – PY.LENORMAND – P.DERLY – T.NEYT – E.OLLIVIER – J.FERRAND DEBART
formant la totalité des membres en exercice.
Absents : M.LOPEZ (Pouvoir à JC.GEFFROY)

Emmanuel OLLIVIER a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MARS 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 mars 2023.

ENCAISSEMENT DE CHEQUE :

Après renégociation de notre contrat d'assurance multirisque collectivités, avec notamment la prise en charge des caméras de vidéo protection et de garanties supplémentaires, Groupama est redevable envers la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'accepter le chèque de 5,42 € correspondant.

DEMANDES DE SUBVENTION :

1/ M. le Maire rappelle que la commune avait été sollicitée par une famille authvernoise pour obtenir une aide pour le voyage scolaire à la montagne de leur fille en classe de seconde, option sport (coût 800 €). Le conseil municipal avait souhaité plus d'informations sur le financement de ce voyage, notamment savoir si la famille avait sollicitée le fonds social spécifique de leur établissement.

Par courrier du 15 mai dernier, la famille a reçu un avis défavorable du fonds social du lycée et sollicite de nouveau la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'attribuer 50 € à la famille.

2/ M. le Maire informe le conseil qu'il a été sollicité par Salomé CHARTON pour aider une action humanitaire. Elle part à Madagascar avec une organisation de solidarité internationale (Hydraulique sans frontières) pour réaliser des actions variées afin de sensibiliser et de récolter des fonds pour l'installation de pompes à eau dans le cadre du programme WASH de l'UNICEF. Les dépenses s'élèvent à 5 500 € avec 4 400 € de recettes (bourses, apport personnel).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à la majorité (3 voix contre PY.LENORMAND, P.DERLY et J.FERRAND DEBART) d'attribuer une aide de 120 €

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 :

M. le Maire propose d'adopter une décision modification budgétaire pour les raisons suivantes :

- Spectacle le 13 octobre prochain de Joël CHALUDE : je...de miroirs pour 1 000 €
- Subventions pour voyage scolaire (50 €) et humanitaire (120 €)
- Modification d'une imputation budgétaire pour les travaux d'assainissement ruelle du Fort
- Remplacement d'extincteurs pour 750 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative budgétaire n°1 suivante, à l'unanimité.

DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE VESLY :

M. le Maire Adjoint, Jean-Claude GEFFROY présente la demande de la commune de Vesly de dissoudre l'association foncière de remembrement créée en 1949 qui avait pour but principal d'entretenir les chemins d'exploitation non classés dans le domaine public communal sur les communes de Vesly, Noyers et Authevernes. M. Derly étant membre de fait présente l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité (1 voix Favorable M. DELACOUR) d'émettre un avis défavorable à la dissolution de l'Association Foncière de Remembrement estimant que la répartition des parcelles doit être réalisée avant la dissolution et demande des précisions sur l'emplacement des parcelles concernées.

POINT SUR LE CARREFOUR LES SAULES BINET :

M. le Maire fait le point sur la dernière réunion avec l'entreprise NOEN en charge de l'installation des éoliennes à Vesly, notamment sur l'aménagement du carrefour des Saules Binet sur la RD 6014 et la VC43. Il a été acté la prise en charge financière par NOEN de : - l'élargissement à 4 mètres de la VC 43 entre le cimetière de Vesly et la RD6014, le Président de l'interco a donné son accord, - l'aménagement du carrefour RD6014 VC43 par la création d'un tourne à gauche, le Département a donné son accord.

Authevernes a demandé la réfection de la VC 43 entre le carrefour des Saules Binets et la rue de la Garenne mais cette proposition n'a pas été acceptée.

QUESTIONS DIVERSES :

-M. Pascal DERLY revient sur la rédaction des questions diverses du dernier PV du conseil municipal, et précise qu'il se plaint de la hausse du trafic mais ne veut en aucun cas privatiser sa rue. Cependant, il propose la création de plusieurs STOP contraignant ainsi les véhicules à ralentir et les dissuader d'emprunter la VC 43. M. le Maire accepte cette expérimentation avec comptage des véhicules avant et après cet aménagement.

- Le conseil municipal remercie les membres du comité des fêtes pour l'organisation du marché nocturne et M. le Maire et M. le Président du comité des fêtes, Teddy NEYT, remercient tous les conseillers municipaux qui ont participé également à l'organisation de cette manifestation

La séance a été levée à 21h25.